

Image not found or type unknown



Encaissement d'un chèque de caution suite une inscription

Par **drh02**, le **14/09/2009** à **15:03**

Bonjour, rn rn J'ai inscrit mon fils âgé de 17 ans dans un Centre de Formation pour qu'il prépare un BAC PROFESSIONNELLE en Alternance, pour valider son inscription il a fallu que je leur donne un chèque de caution. rn Quelques jours après la rentrée mon fils n'a plus voulu suivre cette formation et donc a demandé sa désinscription ce qui a été fait. rn J'aimerais savoir si le centre de formation a le droit d'encaisser le chèque sachant qu'après de nombreuses recherches mon fils n'a pas trouvé d'entreprise d'accueil ni le Centre de Formation. rn Merci d'avance.